



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DE L'INDUSTRIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

MARC FERRACCI

Ministre délégué à l'Industrie

Madame, Monsieur,

La modernisation des infrastructures d'internet et de téléphonie est une priorité du Gouvernement. Le réseau internet DSL et téléphonique fixe RTC a été fondé sur une technologie dite « cuivre ». Ce réseau historique est en fin de vie. Il sera définitivement remplacé par le réseau en fibre optique.

Cette modernisation est indispensable pour répondre aux nouveaux usages numériques. Par ailleurs, conserver deux réseaux coûterait trop cher et l'utilisation de la fibre optique consomme en moyenne trois fois moins d'énergie que le cuivre.

C'est pourquoi, l'opérateur du réseau « cuivre » fermera progressivement celui-ci sur tout le territoire selon une logique de lots annuels de communes, de plus en plus importants, entre janvier 2025 et 2030. Ce lourd chantier associera, avec le concours de l'autorité publique, l'ensemble des opérateurs télécom ainsi que les collectivités territoriales.

Votre commune ou celle de l'un de vos sites est concernée par l'arrêt prochain du réseau cuivre. Il vous est recommandé de ne pas attendre le dernier moment pour effectuer votre migration. En effet, des travaux de desserte interne peuvent être nécessaires et les opérateurs peuvent être très sollicités à l'approche de la fermeture.

Concrètement, si votre accès internet (xDSL), vos réseaux d'entreprise, votre téléphonie fixe (RTC), vos services de télésurveillance, d'alarmes, ainsi que vos services de type fax, monétique, usages industriels de télé-relève/télé-conduite, lignes de secours dans les établissements recevant du public (ERP) etc., fonctionnent encore sur le réseau cuivre, vous êtes invités à contacter rapidement l'opérateur de votre préférence afin qu'il vous accompagne vers la nouvelle technologie en remplacement de votre installation actuelle.

Sans action de votre part, vos abonnements sur réseau cuivre prendront fin à la date de fermeture applicable dans votre commune, et les installations cesseront de fonctionner.

Pour toute question ou précision, n'hésitez pas à contacter l'opérateur de votre choix pour qu'il réponde à vos interrogations et programme avec vous le remplacement de vos solutions.

Un site internet a été mis à votre disposition pour vous renseigner sur la fermeture, les échéances, et propose un guide à destination des entreprises, disponible sur :

<https://www.economie.gouv.fr/treshautdebit/entreprises>

Vous pouvez également consulter le guide pratique du choix d'offres télécoms pour les professionnels et les entreprises sur le site de l'Arcep :

https://www.arcep.fr/uploads/tx_gspublication/guide-pratique-telecom-tpe-pme_juin2019.pdf

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.


Marc FERRACCI